

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie les p'tits Acadiens Inc.	Numéro de permis 2015241	Date d'inspection Le 29 novembre 2023	
Nom de l'établissement Garderie les p'tits Acadiens Inc.		Numéro de téléphone (506) 727-1819	
Adresse 38 rue Du Portage Caraquet NB E1W 1A8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	26 juil. 2024	
Commentaires :			
11.1(3) Les membres du personnel qui travaillent directement avec des enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire doivent suivre chaque année dix heures de formation qu'approuve le ministre et qui se rapporte au curriculum éducatif en usage dans l'établissement désigné.	11.1(3)	05 déc. 2023	
Commentaires :			

<p><b>Commentaires généraux</b></p> <p>Ratio non pris puisque le suivi fut fait par courriel. Un suivi pour la correction des lacunes sera fait a une date ultérieure.</p> <p>L'exploitante doit avoir complétée ses 10 heures de développement professionnel au plus tard le 5 décembre 2023 avec preuve à l'appui. Cette lacune sera corrigée lorsque les heures de développement professionnel auront été atteint.</p> <p>Les éducateurs doivent avoir terminé avec succès le cours d'Introduction à l'éducation de la petite enfance (60 hrs) et le curriculum éducatif (30 hrs). Cette lacune sera corrigée lorsque les 2 éducatrices auront terminé la formation exigée soit le 26 juillet 2024.</p> <p>Permis recommandé</p>
---

original signé par  
Karine Basque

Le 29 novembre 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Karine Chiasson

---

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 novembre 2023

---

Date